PROCES VERBAL - SEANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 20 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis au Foyer rural de Préty.

Date de convocation : 11 Mai 2021

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. IOOS Xavier (Préty), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.
Excusé étant représenté : M. PERRE Paul (Chardonnay) représenté par M. LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
Excusés ayant donné pouvoir : M. GOURLAND Philippe (Lugny) pouvoir à M. Guy GALEA (Lugny), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé) pouvoir à M. DESROCHES Patrick (Viré), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), M. VARIN René (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus)
Excusés : M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), Mme GABRELLE Catherine (Royer)
Absent : M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion)

Secrétaire de séance : CLEMENT Patricia (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 41
Conseillers présents ou représentés : 38
Votants : 38

ORDRE DU JOUR :

Enfance Jeunesse
Intervention de la CAF pour la présentation de la Convention Territoriale Globale

Finances
Rapporteur : Guy PERRET

1. Demande de fonds de concours de La Chapelle Sous Brancion
2. Intégration dans l'actif des biens mis à disposition par le SIVOM
3. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Tourisme
Rapporteur : Julien FARAMA

4. Convention de mise à disposition de M. Chaussard pour la gestion et l'entretien des chemins de randonnée du le Massif Sud Bourgogne

Ressources Humaines
Rapporteur : Christophe RAVOT

5. Modification du tableau des effectifs à compter du 01/06/2021 : 1 poste au grade de Rédacteur supprimé et création d'un poste au grade de Rédacteur principal 2è classe – motif : avancement de grade porté sur le tableau des agents promouvables en 2021.

Administration
Rapporteur : Christophe RAVOT

6. Convention de mise à disposition tablettes élus
7. Création d'un poste complémentaire saisonnier à temps non complet (espace aquatique)
   Rapporteur : Guy GALEA
8. Aire d'accueil des gens du voyage : demande de soutien financier dans le cadre du plan de relance

Environnement
Rapporteur : Philippe BELIGNE

9. Modification du règlement intérieur des déchetteries communautaires

Aménagement du territoire
Rapporteur : Bertrand VEAU

10. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : modification du projet de territoire

Sport, loisirs
Rapporteur : Julien FARAMA

11. Règlement de fonctionnement de l'aire de glisse

Economie
Rapporteur : Patrick DESROCHES

12. Fonds Régional des Territoires : Attribution aux entreprises
13. Fonds Régional des Territoires : avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté
14. Action Office de Tourisme : chèque relance

GEMAPI
Rapporteur : Guy GALEA

15. EPTB : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Questions et informations diverses

Le Président accueille les membres du conseil puis cède la parole à M. IOOS, Maire de Préty qui présente sa Commune.
Préty est à ce jour une commune de près de 600 habitants qui tire son origine de l'époque gallo-romaine. Elle fut longtemps un gros bourg riche, chef-lieu et paroisse centrale regroupant les Communes alentours dont Lacrost et La Truchère.
Avec son église et son lavoir en Pierre rose du Pays mondialement renommés, Préty était un village de tailleurs de pierre au moyen âge.
La Commune possède un patrimoine riche : son église, son Platane classé monument historique (il atteint 33,50 mètres de haut), son lavoir central, de nombreux puits : plus de 60 puits sont répertoriés sur la commune.
Le village s'étend sur 1 240 Ha dont 580 Ha de bois et 519 Ha de terres et de prés.
Il ne reste plus qu'un seul commerce, une boulangerie pâtisserie, néanmoins des artisans et services sont présents : carreleur, plâtrier peintre, entrepreneur multi-services, mécanicien et vendeur de matériel outillage espaces verts, des gîtes et chambres d'hôtes, ainsi que les libéraux en matière de médico-social…
L'activité scolaire est organisée en RPI avec Lacrost et gérée par un SIVOS, un service de transport assure le transfert, matin et soir, des enfants d'un village à l'autre.
Préty est un village fleuri à « 2 fleurs » depuis 15 ans, il est animé par 8 associations dynamiques regroupées en majorité dans la maison des associations, nouvellement rénovée sur la place du même nom. Une école d'équitation dirigée par une jeune prétronne fonctionne également pour le plaisir des jeunes et moins jeunes.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a conclu un partenariat important avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire sur les compétences Petite enfance et Enfance Jeunesse. Un nouveau contrat à effet au 1er Janvier 2022 est proposé par la CAF, celui-ci s'orientera davantage sur les familles.

Enfance Jeunesse
Intervention de la CAF pour la présentation de la Convention Territoriale Globale

Mme Pistoia et M. Lachaux présentent les différents rôles assurés par la CAF auprès des bénéficiaires en tant qu'opérateur, régulateur et investisseur social.
Sont détaillés ensuite le Contrat Enfance Jeunesse, actuel contrat entre la CAF et la CCMT qui prendra fin au 31 Décembre 2021 et les évolutions qui ont conduit au nouveau cadre contractuel « la Convention territoriale Globale ». Démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé, la CTG se concrétise par la signature d'un accord politique conclu pour 4 ou 5 ans. Cette démarche progressive se déploie en 4 étapes :

- Elaboration d'un diagnostic
- Identification d'axes stratégiques
- Elaboration d'un plan d'actions
- Rédaction et signature.

Chacune des étapes est validée par un comité technique et un comité de pilotage.

Le profil du territoire de la CCMT (données 2019) est présenté en quelques chiffres et en comparaison aux données du Département. Au regard de ces éléments, M. Lachaux explique que le territoire de la CCMT

présente globalement moins de fragilité concernant les indicateurs de pauvreté, mais un taux plus élevé que celui du Département de familles monoparentales et d'allocataires porteurs de handicap.
Entre 2017 et 2019, une légère baisse des naissances et une hausse des enfants de plus de 6 ans ont été enregistrées. En 2019, la CAF a injecté 745 096 € sur le territoire de la CCMT sur les fonds d'action sociale et aides ponctuelles aux investissements et projets.
Les services et équipements financés par la CAF sur la CCMT sont listés, ils font apparaître 4 modes de gestion différents et des compétences non unifiées, le centre de loisirs de Tournus étant à ce jour géré en direct par la Ville de Tournus sans soutien de la CCMT.
Un comité de pilotage avec les élus et un comité technique avec des représentants de structures, associations…seront à constituer.
Les référents techniques pilote de la démarche sont Nelly Jazé pour la CCMT et Antoine Lachaux pour la CAF. Une charte d'engagement préalable sera signée entre la CCMT et la CAF afin de définir les moyens humains, la gouvernance et le calendrier de la démarche.
Mme Pistoia précise que dans le cadre de la CTG, les financements CTG seront versés directement aux structures gestionnaires des services contrairement au CEJ qui était versé à la CCMT.
M. Ravot remercie la CAF pour leur présentation claire et complète, il conclue que cette démarche est plus ambitieuse, plus large que le CEJ, l'accueil des enfants et des familles sur notre territoire n'est pas à négliger car il représente un attrait supplémentaire pour attirer les ménages.

Mme Clément est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel.

Le Président donne des informations diverses

- Le rapport n°10 « Modifications au projet de territoire du PETR » sera reporté au conseil de Juin, de nouvelles modifications ayant été transmises ce jour, il est proposé d'examiner ce point lors de la prochaine séance.
- Une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la Ville de Tournus pour la mise à disposition de Madame Joelle LOPEZ, responsable des ressources humaines à la CCMT pour la période du 19 avril au 26 août 2021. Mme LOPEZ, intervient au service ressources humaines de la Ville de Tournus pour palier à l'absence d'un agent.
- M. Ravot informe le conseil communautaire de la mise en place d'un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) par la Préfecture. Il s'agit d'un contrat regroupant les projets intercommunaux et communaux pour un traitement global par les services de l'Etat pour donner lieu à des subventions. La Préfecture propose que la CCMT s'associe avec Mâconnais Beaujolais Agglomération pour la mise en commun de perspectives. Une présentation sera faîte prochainement en conseil communautaire.
Le CRTE doit permettre aux collectivités d'intégrer au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités.
- Un mandat de travaux est en cours de signature avec la SEMA pour les aménagements de la voirie des parkings et de la gestion des eaux pluviales de la zone d'activité du Pas Fleury.
- La piscine sera ouverte à compter du 31 Mai jusqu'au 5 Juillet pour les scolaires et au public selon les protocoles sanitaires en vigueur à partir du 9 juin 2021.
- Il est rappelé aux Communes qu'elles doivent faire part de leurs retours sur les projets de tracés de chemins de randonnée du Massif Sud Bourgogne au plus tard le 25 Mai 2021.
- Un appel aux candidatures pour la création d'un groupe de travail « Projet de territoire » est lancé, celui-ci accompagnera le pacte fiscal et financier. A partir d'un constat, quelles évolutions apporter, dans quel domaine, comment amener des ménages à s'installer sur notre territoire ?
Les membres suivants se portent candidats : Patricia Clément, Julien Farama, Marc Dumont, Gaëlle Saint Hilary, Patrick Desroches, Xavier Ioos, Guy Galea, Jean-Paul Pin, Marie-Thérèse Drevet.
- Le Conseil municipal de Saint Gengoux de Scissé remercie le conseil communautaire pour l'octroi du fonds de concours ayant contribué à l'achat d'un tracteur pour la Commune.
- Le Président rappelle la formation proposée aux élus le 3 Juin 2021 à 18 h à la Croisée (durée : 2 heures) sur la thématique de l'Innovation et de l'Economie, les inscriptions sont à envoyer rapidement.

Finances
Rapporteur : Guy PERRET

1. Demande de fonds de concours de La Chapelle Sous Brancion

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5214-16-V,
Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 186,

Vu la délibération du Conseil en date du 17 Décembre 2020 approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres ne relevant pas d'une compétence communautaire,

La Commune de la Chapelle-sous-Brancion a pour projets, la réfection de la voirie de son lieu-dit Noble et la rénovation de l'ancienne Mairie-école « En Durot ». Les travaux prévus sur ce bâtiment consistent en un ravalement de la façade extérieure et une rénovation des intérieurs avec mise en accessibilité des sanitaires.
Ces projets nécessitent des investissements importants de la part de la commune de La Chapelle-sous-Brancion, c'est pourquoi celle-ci sollicite le fonds de concours en investissement.

Le dossier de demande de fonds de concours déposé par la commune le 9 Mars 2021 est complet. Le montant prévisionnel des travaux hors taxes est évalué à 68 433 €. La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est sollicitée pour le financement du projet à hauteur de 25 000 € soit 36.53 %.

Conformément à l'article 10 du règlement d'attribution, les membres du Bureau, réunis en séance du 6 Mai 2021, ont examiné la demande avant présentation au Conseil Communautaire et ont émis un avis favorable sur le dossier (le Maire de La Chapelle sous Brancion ne prenant part ni aux débats, ni au vote afin de garantir l'impartialité des décisions prises par les membres du Bureau).

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter
- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la Commune de La Chapelle sous Brancion,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de la Chapelle sous Brancion à engager et signer toutes actions ou documents s'y référent.

L'enveloppe dédiée au fonds de concours s'élevait à 125 000 € en 2021, il reste donc 5 000 € à ce jour.

2. Intégration dans l'actif des biens mis à disposition par le SIVOM

Vu la délibération n°96-2019 du Conseil Communautaire en date du 24 Octobre 2019 sollicitant son retrait du Sivom du Mâconnais,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 Mars 2020 autorisant le retrait de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois du Sivom du Mâconnais,
Vu la délibération n°120 du 17 décembre 2020 approuvant les conditions financières et patrimoniales du retrait du Sivom du Mâconnais,
Vu le Procès-Verbal de mise à disposition signé le 15 décembre 2020,
Vu la délibération n°70-2017 du 23 mars 2017 définissant les durées d'amortissement,
Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Les biens ci-dessous sont mis à disposition de la Communauté de Communes par le Sivom du Mâconnais.

N°Inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Début d'ammortissement	Durée d'ammortissement	Valeur brute	Amortissement antérieur	Amortissement 2021	Valeur nette
SIVOM BOURBONNE 7	assist m ouv zone humide st g	2019		50	11 832,00	-		11 832,00
SIVOM BOURBONNE 1	etude contrat riviere bourbonne	2017		0	22 300,00	-		22 300,00
SIVOM BOURBONNE 10	annonce commiss enquete lugny	2018		50	7 613,28	-		7 613,28
SIVOM BOURBONNE 11	restauration moulin buffieres	2018		50	11 874,00	-		11 874,00
SIVOM BOURBONNE 12	voirie bourbonne	2002	2008	50	603 913,50	130 847,98	12 078,27	460 987,25
SIVOM BOURBONNE 2	etude gemapi bourbonne	2017		0	25 016,72	-		25 016,72
SIVOM BOURBONNE 3	mo ail et bissy etude travaux	2019		0	22 940,00	-		22 940,00
SIVOM BOURBONNE 4	etude hydraulique bourbonne	2007	2014	10	32 815,17	19 689,12	3 281,50	9 844,55
SIVOM BOURBONNE 5	mt trav lugny riviere souterraine	2015		0	35 244,86	-		35 244,86
SIVOM BOURBONNE 6	mo traversee lugny riviere	2020		0	4 222,20	-		4 222,20
SIVOM BOURBONNE 8	amenagment montbellet bourbonne	2019		50	10 680,00	-		10 680,00
SIVOM BOURBONNE 9	mise en defense aval lugny	2018		50	11 859,40	-		11 859,40
				TOTAL	800 311,13	150 537,10	15 359,77	634 414,26

Les biens figurant dans le tableau concernent les investissements liés à la gemapi.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter
- **de ne pas poursuivre le plan d'amortissement du SIVOM,**
- **d'utiliser les durées d'amortissements des biens définies dans la délibération n°70-2017 du 23 mars 2017**
- **de fixer ainsi les durées d'amortissement des biens mis à disposition de la communauté de communes :**

N°Inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Début d'ammortissement	Durée d'ammortissement	Valeur brute	Amortissement antérieur	Amortissement 2021	Valeur nette
SIVOM BOURBONNE 7	assist m ouv zone humide st g	2019		NA	11 832,00	-		11 832,00
SIVOM BOURBONNE 1	etude contrat riviere bourbonne	2017		NA	22 300,00	-		22 300,00
SIVOM BOURBONNE 10	annonce commiss enquete lugny	2018		NA	7 613,28	-		7 613,28
SIVOM BOURBONNE 11	restauration moulin buffieres	2018		NA	11 874,00	-		11 874,00
SIVOM BOURBONNE 12	voirie bourbonne	2002	2008	NA	603 913,50	130 847,98	-	473 065,52
SIVOM BOURBONNE 2	etude gemapi bourbonne	2017		NA	25 016,72	-		25 016,72
SIVOM BOURBONNE 3	mo ail et bissy etude travaux	2019		NA	22 940,00	-		22 940,00
SIVOM BOURBONNE 4	etude hydraulique bourbonne	2007	2014	10	32 815,17	19 689,12	3 281,50	9 844,55
SIVOM BOURBONNE 5	mt trav lugny riviere souterraine	2015		NA	35 244,86	-		35 244,86
SIVOM BOURBONNE 6	mo traversee lugny riviere	2020		NA	4 222,20	-		4 222,20
SIVOM BOURBONNE 8	amenagment montbellet bourbonne	2019		NA	10 680,00	-		10 680,00
SIVOM BOURBONNE 9	mise en defense aval lugny	2018		NA	11 859,40	-		11 859,40
				TOTAL	800 311,13	150 537,10	3 281,50	646 492,53

3. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu l'état de non-valeur arrêté par le Comptable du Trésor en date du 18 février 2021,

Vu l'impossibilité pour le Comptable du Trésor de procéder au recouvrement des pièces ci-après :

Exercice	Objet	Montant	Numéro du titre	Motifs d'irrécouvrabilité
2017	Aire d'accueil des gens du voyage	70,00 €	1076 - 2017	Poursuite sans effet
2017		105,37 €	574 - 2017	
2017		73,26 €	1076 - 2017	
2017	Multi-accueil de Viré	15,66 €	1203 - 2017	
2018	Bon de quai déchetterie	18,46 €	711 - 2018	
2018		58,49 €	955 - 2018	
2018	Location garage Fleurville	100,00 €	03 - 2018	
2018	Multi-accueil de Viré	37,09 €	300 - 2018	
2018		15,23 €	119 - 2018	
2019	Aire d'accueil des gens du voyage	154,00 €	43 - 2019	Personne disparue
2019		46,82 €	286 - 2019	
2019		28,00 €	286 - 2019	
2019		76,91 €	43 - 2019	
2019	Bon de quai déchetterie	18,02 €	379 - 2019	Clôture insuffisance d'actif
2019		90,11 €	118 - 2019	
2019	Garderie de Lugny	20,90 €	693 - 2019	Poursuite sans effet
2019		49,40 €	457 - 2019	
2019		22,70 €	360 - 2019	
2019		40,65 €	261 - 2019	
2019		54,85 €	22 - 2019	
2019	Garderie de Saint Albain	31,35 €	377 - 2019	
2019	Garderie de Viré	70,40 €	692 - 2019	
2019		49,50 €	804 - 2019	
2019		17,45 €	374 - 2019	
2019	Micro-crèche de Cruzille	62,22 €	136 - 2019	
2019		62,39 €	78 - 2019	
2019	Multi-accueil de Viré	23,11 €	19 - 2019	
	TOTAL	**1 422,34 €**		

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter d'accepter l'admission en non-valeur des titres de recettes qui n'ont pas pu être recouvrés pour 1 422.34 €.

Tourisme

Rapporteur : Julien FARAMA

4. Convention de mise à disposition de M. Chaussard pour la gestion et l'entretien des chemins de randonnée du le Massif Sud Bourgogne

Une entente intercommunale a été créée avec la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne pour la gestion des sentiers de randonnée du Massif Sud Bourgogne en 2019 pour une durée de 5 ans.
Depuis la création de ce projet, deux agents de la Ville de Tournus assurent la gestion et l'entretien des chemins de randonnée du Massif Sud Bourgogne qui comprennent les missions suivantes :

- Ingénierie technique
- Travaux et entretien
- Promotion et animation
- Gestion de projet.

L'entente intercommunale a pour ambition d'intégrer dès 2021 un projet plus vaste consistant en la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'itinérance et des loisirs sportifs de nature.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé que M. Vincent CHAUSSARD, Educateur territorial des activités physiques et sportives, soit mis à disposition de la Communauté de Communes à raison de 40 % de son temps de travail annuel pour une durée de 2 ans à compter du 1er Juin 2021. Une convention fixe les modalités de mise à disposition de cet agent.

M. Farama précise qu'au départ, la mise à disposition avait été envisagée pour une durée de 50 % du temps de travail de l'agent, suite aux ajustements budgétaires, celle-ci a été revue et diminuée à 40 %.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter d'autoriser le Président à signer avec la Ville de Tournus, la convention de mise à disposition de M. Vincent CHAUSSARD pour la gestion et l'entretien des chemins de randonnée du Massif Sud Bourgogne.

Ressources Humaines

Rapporteur : Christophe RAVOT

5. Modification du tableau des effectifs à compter du 01/06/2021 : 1 poste au grade de Rédacteur supprimé et création d'un poste au grade de Rédacteur principal 2è classe – motif : avancement de grade porté sur le tableau des agents promouvables en 2021

Un agent de la Communauté de Communes remplit les conditions nécessaires pour être promu au grade supérieur au cours de l'année 2021 :

Nombre d'agent(s)	Nombre d'heures hebdomadaire	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date d'avancement prévue
1	35 heures	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	01/06/2021

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter

- **de valider le tableau d'avancement de grade pour l'année 2021 proposé par le Centre de Gestion**
- **de supprimer le poste du grade d'origine - Rédacteur et de créer le poste correspondant au grade d'avancement à effet au 1er juin 2021 - Rédacteur principal 2ème classe, portés au tableau des effectifs de la collectivité.**

Administration

Rapporteur : Christophe RAVOT

6. Convention de mise à disposition tablettes élus

Considérant que la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois contribue à sensibiliser les élus à l'investissement dans les technologies favorisant le développement durable et la maîtrise des coûts et qu'à ce titre, les documents afférents aux diverses instances délibérantes sont désormais transmis de façon dématérialisée et peuvent être lus sur une tablette numérique mise à disposition par la collectivité,

Considérant qu'il convient par une convention de définir les modalités de mise à disposition des tablettes aux élus communautaires pour la durée de leur mandat.

Le Président explique que les tablettes seront distribuées à la Communauté de Communes par Amélie Bernard présente les mercredi et jeudi toute la journée et vendredi matin. La remise de la tablette se fera contre signature de la convention .

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter de valider le projet de convention qui sera signé individuellement avec chacun des élus du conseil communautaire.

7. Création d'un poste complémentaire saisonnier à temps non complet (espace aquatique)

Suite aux annonces Gouvernementales du jeudi 29 avril 2021 et au Décret n° 2021-541 du 1er mai 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la réouverture des activités sportives de plein air et dans les lieux couverts est prévue pour le 19 mai, lors de la 2è étape du déconfinement.

La mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts reste néanmoins d'actualité.

Le protocole sanitaire et d'entretien qui avait été validé par délibération en juin 2020, restera donc le document de référence pour cette saison 2021.

En 2020, un poste supplémentaire à temps complet avait été créé en conséquence.

Afin de pouvoir respecter la mise en œuvre de ce protocole sanitaire, cette année, il est proposé de créer un poste complémentaire à temps non complet (21h hebdomadaires) pour l'entretien et le ménage des vestiaires, pour les mois de juillet et aout.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter de créer un poste à temps non complet (21 heures hebdomadaires) pour les mois de juillet et août pour assurer l'entretien et le ménage des vestiaires à l'espace aquatique.

Rapporteur : Guy GALEA

8. Aire d'accueil des gens du voyage : demande de soutien financier dans le cadre du plan de relance

La Communauté de Communes va réhabiliter au cours du 2nd semestre 2021 les 12 emplacements de stationnement des familles au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tournus située « Aire des rochons ».

Ces travaux d'un montant total de 145 671.22 € HT sont inscrits au budget 2021, ils consistent à

- Terrasser pour aplanir le sol et mettre en œuvre un revêtement de propreté : 127 928.50 € HT
- Remplacer les bornes individuelles d'alimentation en eau potable, devenues obsolètes et peu fonctionnelles : 5 742.72 € HT
- Remplacer les prises individuelles des sanitaires qui dysfonctionnent : 12 000 € HT

Le plan de relance de l'Etat prévoit une enveloppe de 20M € afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage dans le but d'accélérer leur réhabilitation et ainsi améliorer les conditions de vie des gens du voyage.

Le 28 avril dernier, le dossier déposé par la CCMT a été validé par le comité de suivi Relance et retenu en liste principale.
La subvention proposée dans le cadre de la mesure « Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité » du plan de relance s'élève à 54 882 €.

M. Galea précise que ces travaux sont nécessaires pour palier aux tassements de terrain et mettre aux normes les installations électriques. La subvention est intégrée au CRTE.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenter d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour la réhabilitation des 12 emplacements de stationnement des familles de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Tournus au titre de la mesure « Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité » du plan de relance.

Environnement

Rapporteur : Philippe BELIGNE

9. Modification du règlement intérieur des déchetteries communautaires

Le règlement d'accès aux déchetteries intercommunales a été validé par délibération du conseil communautaire en date du 4 Février 2021.

Il a été constaté la présence de tracteurs agricoles sur les déchetteries intercommunales. Ces catégories de véhicules ne garantissent pas la sécurité des usagers et des agents, ils encombrent les espaces de circulation et sont susceptibles d'endommager le revêtement de la voirie.
Le règlement intérieur des déchetteries intercommunales ne mentionne pas l'interdiction d'accès à cette catégorie de véhicule et c'est pourquoi il est proposé de modifier le règlement dans ce sens.

Pour M. Meulien, cette interdiction pose le problème des déchets issus de l'agriculture, pourquoi ne pas limiter les apports selon des volumes, cela serait moins restrictif.
M. Ravot répond que les véhicules agricoles présentent un danger pour la sécurité des usagers, les agriculteurs disposent de filières spécifiques à leur activité.
M. Perrusset indique que les déchets inertes (gravats, …) sont acceptés en carrière de Farges les Mâcon, il transmettra les conditions d'accueil de ces déchets afin de les relayer aux personnes concernées. La société Carme à Sennecey le Grand accepte également ce type de déchets.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de modifier le point 2.5 du règlement d'accès aux déchetteries intercommunales comme suit

Page 3 du règlement, point 2.5 - conditions d'accès aux déchetteries, paragraphe 3 :

L'accès aux déchèteries de la collectivité est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ainsi qu'aux véhicules agricoles (tracteurs, enjambeurs…) ; toutes ces catégories de véhicule pourront s'en voir refuser l'accès.

Sport, loisirs

Rapporteur : Julien FARAMA

10. Règlement de fonctionnement de l'aire de glisse

Les conditions d'accès et les règles de fonctionnement de l'aire de glisse de Tournus située dans l'enceinte du complexe du stade Noël Perret » rue René Cassin sont déterminées dans le règlement joint à la présente délibération.

Un panneau d'information sera implanté à l'entrée du site pour rappeler les modalités d'accès et d'usage du site, un QR code permettra de disposer du présent règlement.

M. Farama apporte des précisions sur l'avancée des travaux, ces derniers ont pris du retard en raison des conditions météorologiques. Aucune dégradation n'a été constatée à ce jour, cet équipement est attendu avec impatience, les demandes sur sa date d'ouverture en sont la preuve.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le règlement d'utilisation de l'aire de glisse de Tournus.

Economie

Rapporteur : Patrick DESROCHES

11. Fonds Régional des Territoires : Attribution aux entreprises

Par délibération en date du 30 Juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé l'adoption du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité.
La Communauté de Communes a inscrit la somme de 47 214 € pour le fonds régional des territoires (FRT), la Région participe à ce fonds à hauteur de 62 952 € ce qui représente un montant total d'aide de 110 166 €.

Le conseil communautaire a attribué les soutiens comme suit :

- Le 4 février 2021, soutiens à 10 entreprises pour un montant de 34 357 € (31.20 % de l'enveloppe dédiée),
- Le 8 avril 2021, soutiens à 5 entreprises pour un montant de 18 523 € (16.8 % de l'enveloppe).

Le troisième comité de pilotage qui s'est tenu le 29 avril 2021 propose d'attribuer des soutiens à 15 entreprises pour un montant total de 53 163 € (48.2 % de l'enveloppe).

En réponse à une demande de M. Perrusset, le Président dit que les exploitants agricoles ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif, ils sont exclus du règlement par la Région, d'autres dispositifs existent pour leur activité.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'entériner la proposition du comité de pilotage et d'attribuer des soutiens aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	Activité	PROJET	Commune	MONTANT DE L'AIDE
ACQUAEARTH	Vente de véhicules amphibie	Remboursement charges d'emprunt pour l'Investissement en vélos nautiques pour projet locatif saisonnier pour un montant de 37 000 €	Tournus	**4 000 €**
GUY VINCENT ENTRETIEN	Paysagiste	Achat d'une tondeuse autoportée GRILLO d'un montant de 24 400 € par emprunt bancaire	Montbellet	**4 000 €**
RESTAURANT DE LA GARE	Restaurant	Changement du moteur d'une chambre froide pour un montant de 9280 € HT	Fleurville	**1 856 €**
LA MARANDE	Hôtel restaurant	Acquisition de mobiliers pour un montant de 21 947 € HT	Montbellet	**4 000 €**
GUILLEMIN LS	Travaux agricole	Acquisition d'une citerne pour effluents viticole pour un montant de 11 000 € HT	Clessé	**2 200 €**
SAS 2G	Transport et négoce d'engrais	Acquisition d'une chargeuse pour un montant de 24 720 € HT	Clessé	**4 000 €**
DE PINHO	Garage automobile (dont collections)	Acquisition de matériels pour un montant de 20 000 € par emprunt bancaire	Viré	**3 838 €**
GUILLOT TERASSEMENT	Travaux public	Acquisition d'un porte char par emprunt bancaire d'un montant de 18 000 €	Cruzille	**2 491 €**
PERRIN	Station de lavage	Acquisition de matériels (canons à mousse, parfumeur, agencement éclairage, panneaux d'affichage…) pour un montant total de 36 138 € HT en 2020. Financement par emprunt de 35 000 €	Tournus	**4 000 €**
CARRION (CLOS ET MILESSIME)	Hotel restaurant	– Réalisation d'un site internet – Aménagement d'un espace commercial extérieur renforçant l'attractivité de l'établissement Montant de l'investissement : 20 941,50 € HT	Viré	**4 000 €**
AS 2 PIQ (AURIAN)	Conseil, accompagnement en QSE et dessins industriels	Investissement matériel (aménagement bureau, équipement visio) et immatériel (logiciel, site internet) pour un montant total de 22 451,60€ HT	Viré	**4 000 €**
MG MOTOCULTURE	Vente matériels agricoles, viticoles et d'entretien des espaces verts	Acquisition d'un broyeur de végétaux pour locations aux particuliers et pro pour un montant de 18 119 € HT	Lacrost	**3 624 €**

SAS CHAUZY	Expertise et conseil en immobilier	Acquisition d'un véhicule par emprunt bancaire pour un montant total de 26 500 € HT	Tournus	**4 000 €**
SAS LUDO SIVIGNON	Achat revente adoucisseurs	Aménagement d'un bureau (équipement) après l'embauche d'une salariée pour un montant total de 33 000 € par emprunt bancaire	Clessé	**4 000 €**
DECO DE L'ABBAYE	Boutique décoration	Investissement pour améliorer l'attractivité boutique : enseigne, sol, peinture, équipement pour un montant de 15 772 € HT	Tournus	**3 154 €**

12. Fonds Régional des Territoires : avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté

Par délibération en date du 30 Juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé l'adoption du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité.
La Communauté de Communes a alors inscrit la somme de 47 214 € pour le fonds régional des territoires (FRT), la Région participe à ce fonds à hauteur de 62 952 € ce qui représente un montant total d'aide de 110 166 €.

Ainsi, à ce jour, 30 entreprises ont bénéficié du FRT pour un montant total 106 043 € (en tenant compte des dossiers présentés ce jour en conseil).
L'enveloppe du FRT CCMT est donc aujourd'hui consommée à plus de 95%, il a donc été évoqué la question du ré-abondement.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la Région a décidé de proposer une nouvelle évolution du Pacte régional pour les territoires avec un nouvel abondement du FRT sur le volet investissement et sur le volet fonctionnement.

La nouvelle contribution de l'EPCI faisant l'objet du présent avenant s'élève à 15 738 € en crédits d'investissement, **valorisés** et engagés dans le cadre de la convention initiale suscitée. Cela signifie que seule la Région réabonde, la CCMT n'a pas à contribuer à nouveau à ce fonds car lors de la convention initiale elle avait inscrit 3 € / habitant alors qu'il était demandé 1 € minimum de participation.

La nouvelle contribution de la Région s'élève à un total de 31 476 € en crédits d'investissement.

A ce jour, 10 nouvelles demandes d'entreprises ont été reçues.
M. Desroches souligne le fait que l'instruction en interne a permis de soutenir davantage d'entreprises, à cet effet, il remercie les agents et élus ayant participé au traitement des dossiers de demande.
M. Bachelet intervient pour dire qu'il ne faut pas oublier les jeunes qui débutent. Il ajoute que parmi les demandes, il note que certaines entreprises ont plus ou moins besoin par rapport à d'autres. Le Président explique que la situation financière et « l'ancienneté » de l'entreprise ne faisaient pas partie des critères d'attribution. Il fait remarquer par ailleurs que beaucoup de demandes notamment parmi les 15 derniers dossiers concernaient de jeunes entreprises.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- **d'approuver le montant valorisé soit 15 738 € pour le fonds régional des territoires sur la section investissement et la perception d'une enveloppe supplémentaire de 31 476€ par la Région**
- **d'approuver la convention « avenant n° 1 » pour le fonds régional des territoires et d'autoriser le Président à les signer.**

13. Action Office de Tourisme : chèque relance

Par délibération en date du 30 Juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé l'adoption du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité.
Le partenariat entre la Communauté de Communes et la Région Bourgogne Franche Comté a été formalisé dans deux conventions, l'une portant sur la participation de la Communauté de Communes au fonds en avances remboursables, l'autre portant sur la délégation d'octroi et d'autorisation pour le fonds régional des territoires.

Ce fonds régional des territoires se décompose en deux volets :

- Le volet entreprises pour lequel une délibération a été prise le 26 novembre 2020 définissant les modalités d'intervention dans le cadre d'un règlement, et d'instruction des dossiers
- Le volet collectivité qui a pour objectif de soutenir les actions portées par des associations, collectivités en soutien aux TPE de l'économie de proximité.

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place en partenariat avec l'Office du Tourisme une opération « Chèque relance ». L'association portera le projet.

Il s'agit d'encourager la reprise de la consommation de tous les commerces, boutiques et restaurants (hors supermarchés) en proposant aux habitants du territoire et des environs désireux de consommer localement un ou plusieurs chèques d'un montant de 13 €, sur lequel la Région prend en charge 3 €.
Ces chèques seront à utiliser exclusivement dans les commerces du Mâconnais-Tournugeois volontaires.
Ce dispositif mis en place grâce à l'aide de la Région Bourgogne-Franche- Comté va permettre d'injecter directement 12 600 € d'aide à l'achat dans les commerces du Mâconnais-Tournugeois et représenter 30% de pouvoir d'achat supplémentaire pour les habitants.

L'Office du Tourisme sera chargé du suivi de cette opération (remise des chèques et remboursement des commerçants).
3 points de retrait ont été envisagés : l'Office de Tourisme à Tournus, La Croisée à Fleurville et à la Mairie de Lugny.

Pour formaliser ce partenariat une convention sera signée entre l'Office de Tourisme et la CCMT.

La communication sera réalisée par la distribution de flyers (les Maires se feront les ambassadeurs de l'opération auprès de leurs commerces), le bulletin intercommunal, les site internet de la CCMT, les sites communaux et le Journal de Saône et Loire.
Afin d'éviter les effets d'aubaine, le nombre de chèques sera limité à 20 par foyer. En revanche, l'objectif étant d'encourager la reprise de l'activité, l'achat de chèque ne sera pas limité aux habitants du territoire communautaire.

M. Farama dit que l'opération qui a été lancée sur d'autres territoires a rencontré un franc succès.

Le plan de financement de l'opération est décrit ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Impression des chèques relance (4 200 chèques)	324 €	**Participation habitant (4 200 *10 €)**	42 000 €
Impression flyer destinés aux commerçants	60 €	**Subvention FRT**	13 190 €
Distribution du flyer commerçant	136 €		
Impression affiches à destination des commerçants (vitrine)	70 €		
Remboursement des 13 € au commerçants (4 200 *13 €)	54 600 €		
TOTAL	**55 190 €**		**55 190 €**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider l'opération chèque relance (plan de financement, modalités de mise en œuvre…).

GEMAPI

Rapporteur : Guy GALEA

14. EPTB : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

L'adhésion de la CCMT à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2021.

L'article 11 (composition du comité syndical) des statuts de l'EPTB prévoit que les Communautés de Communes soient représentées au sein du comité syndical par un titulaire et un suppléant.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Mme Patricia CLEMENT, représentant titulaire et M. Guy GALEA, représentant

suppléant pour représenter la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois au sein du comité syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

Mme Clément ajoute qu'en tant que Maire de Fleurville, Commune située à proximité de la Saône, elle est intéressée par ce poste. M. Galea interviendra sur la partie « travaux ».

Questions et informations diverses

- Mme Drevet prend la parole pour faire 2 remarques :
  La 1è concerne les cotisations sur les indemnités des élus : dans le compte-rendu de la précédente séance, il est noté que le Président ferait part du détail de ces cotisations qui ont connu une augmentation dans le budget 2021, ces indications ont été données lors du bureau des Maires mais elle souhaiterait que l'information soit également diffusée en conseil communautaire.
  Le Président apporte les précisions demandées.
- La 2nde concerne le support de présentation réalisé par KPMG le 01.04.21 en bureau communautaire : pourrait-il être envoyé aux délégués ? Le Président est favorable à cette demande.

M. Ravot informe le conseil que le tableau de l'évolution des attributions de compensation depuis 2017 est prêt, il manque la validation du Vice-Président aux finances. Il sera envoyé avant le prochain bureau communautaire.

La séance est levée à 20 h 10.